

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 17/17

ACTIVATION DE LA SURVEILLANCE DÉPENDANTE AUTOMATIQUE EN MODE CONTRAT DANS LA RÉGION D'INFORMATION DE VOL/RÉGION DE CONTRÔLE DE MONTRÉAL

(Remplace l'AIC 16/17)

Objet de la présente circulaire

La présente circulaire vise à aviser les exploitants de l'activation de la surveillance dépendante automatique en mode contrat (ADS-C) dans la Région d'information de vol (FIR)/Région de contrôle (CTA) de Montréal, à fournir la date de cette activation et à indiquer une définition de l'ADS-C, les changements connexes, les types de compte rendu acceptés, la zone de service et les procédures que doivent suivre l'équipage de conduite.

Contexte

Depuis le 29 mai 2017, le centre de contrôle régional (ACC) de Montréal commencera à utiliser l'ADS-C au le niveau de vol (FL) 290 et plus haut, ce qui permettra de rehausser la sécurité en augmentant la fréquence des comptes rendus de position automatiques et en assurant la surveillance du respect des routes.

L'ADS-C est la méthode selon laquelle les modalités d'une entente ADS-C seront échangées entre le système au sol et l'aéronef par l'entremise d'une liaison de données, précisant dans quelles circonstances des comptes rendus ADS-C doivent être fournis ainsi que les données à inclure.

L'ADS-C permet aux aéronefs équipés de futurs systèmes de navigation aérienne (FANS) 1/A de fournir au Centre de contrôle régional (ACC) de Montréal des comptes rendus de position (excluant les renseignements sur les intentions) à partir de l'information reçue directement du système de gestion de vol (FMS).

ADS-contrat

L'abréviation « ADS-contrat » renvoie communément à un contrat d'événement ADS, à un contrat de demande ADS, à un contrat périodique ADS ou à un mode d'urgence. Les contrats s'entendent des échanges entre l'aménagement de contrôle de la circulation aérienne (ATC) et l'aéronef réalisés par une demande d'ouverture de session par l'aéronef, suivis d'une réponse par liaison montante et d'un accusé de réception final par l'aéronef, permettant ainsi l'exécution des applications des services de la circulation aérienne (ATS). Les contrats d'événement sont utilisés pour fournir des événements de changement de point de cheminement, des événements de déviation latérale, des événements d'écart de niveau et des événements de changement de vitesse verticale de 5 000 pieds par minute. Les contrats de demande sont utilisés lorsqu'un compte rendu prévu n'est pas reçu à temps ou lorsque l'ATC exige une mise à jour d'une trajectoire de vol sans surveillance. Les contrats périodiques sont utilisés pour fournir des comptes rendus de position à un intervalle qui respecte les exigences d'espacement et de l'espace aérien. Le mode d'urgence s'entend de l'expédition de comptes rendus de position à fréquence élevée.

L'ACC de Montréal acceptera les contrats ADS suivants :

- événement;
- demande;
- périodique;
- mode d'urgence.

Les demandes de renseignements sur les intentions ne seront pas acceptées.

Espace aérien ADS-C de Montréal

Les services ADS-C sont offerts dans l'espace aérien où sont offerts les services communications contrôleur-pilote par liaison de données (CPDLC). L'espace aérien affecté se trouve au nord d'une ligne 47N 7810W - 4808N 7643W - 4910N 6840W

Procédures à suivre par l'équipage de conduite

Il ne sera plus nécessaire pour les équipages de conduite d'indiquer que leur aéronef est doté de l'avionique ADS ou CPDLC au moment du contact initial.

Personnes-ressources

Pour de plus amples renseignements sur le service ADS-C dans la FIR/CTA de Montréal, veuillez communiquer avec

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa, ON K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693
Télec : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca



James Ferrier
Gestionnaire, Gestion de l'information aéronautique